## Initiatives ministérielles

Je sais que nous agissons parfois de façon ridicule, du moins est—ce ainsi que les gens le perçoivent. Mais cette fois, c'en est trop. Je ne peux pas comprendre pourquoi les commissaires s'obstinent à vouloir réaliser une mission impossible. Je suppose que c'est à eux de décider. Je leur demande de reconnaître que, peu importe l'endroit où auront lieu ces audiences publiques et la façon dont elles seront menées, cela va coûter de l'argent aux contribuables.

Qu'importe que l'on soit d'accord ou non, le gouvernement libéral agit comme il l'entend. Comme mon collègue du Parti réformiste l'a dit plus tôt, il a suffisamment de pouvoir à la Chambre pour faire ce qu'il veut.

Quelle qu'en soit la raison, le gouvernement libéral avait décidé de désavantager la Colombie-Britannique aux prochaines élections. Il avait décidé de court-circuiter ce qui devait être un processus apolitique, équitable et indépendant, même s'il devait, pour cela, avoir recours à l'attribution de temps et invoquer la clôture afin d'empêcher les députés d'exprimer leur avis. C'est malheureusement la réalité. Je suis vraiment navré de voir les députés d'en face se prêter à ce jeu.

En ce qui concerne l'amendement, la suggestion de mon collègue du Parti réformiste, qui consiste à ramener la période d'attente à un an, me paraît sensée. Cela permet au moins d'espérer que ce processus puisse être rattrapé à temps pour les prochaines élections générales, même si j'en doute. D'après ce qu'a dit mon collègue d'en face, cela m'étonnerait que cet amendement ait l'appui du gouvernement, mais il n'en est pas moins louable. Nous devrions l'appuyer avec enthousiasme.

Espérons qu'au cours du débat d'aujourd'hui d'autres députés verront l'intérêt d'essayer au moins d'accélérer ce processus pour qu'il existe une possibilité qu'un régime électoral plus représentatif et plus démocratique soit en place avant les prochaines élections générales.

Le premier ministre de Colombie-Britannique m'a demandé si j'avais eu l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi, car il savait que le gouvernement avait imposé une attribution de temps et avait exigé que l'étude en comité se fasse avant l'interruption de Pâques, et il voulait savoir si j'avais pu présenter le point de vue de la Colombie-Britannique.

Cette province estime que depuis trop d'années elle est insuffisamment représentée à la Chambre et manque d'influence, notamment au Cabinet. Une fois de plus, une des régions du Canada où la croissance est la plus rapide sera défavorisée aux prochaines élections, car elle sera sous-représentée à la Chambre des communes. Cela sera particulièrement marqué dans le sud de la province et dans des parties du centre qui ont connu une croissance démographique considérable au cours de la dernière décennie et continueront de croître dans les années à venir si l'on en croit les prévisions. Nous appuyons les amendements proposés par nos collègues du Parti réformiste à l'étape du rapport, et en particulier celui qui peut nous faire espérer un processus accéléré.

• (1050)

Je dois malheureusement dire à mes collègues d'en face, avec respect mais avec regret, qu'une mesure qui va défavoriser autant la province de Colombie-Britannique et va faire qu'une des régions les plus dynamiques et à la croissance des plus rapides sera sous-représentée à la Chambre des communes, ne peut pas avoir l'appui de notre parti.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais simplement remercier le député de Kamloops. Nous avons pris le même vol vers l'Ouest et nous étions assis dans le même siège lorsque nous sommes retournés chez nous pour le congé de Pâques.

M. Riis: Dans deux sièges différents.

**Mme Grey:** Oui, bien sûr. Je voulais dire la même paire de sièges. Peut-être économiserions-nous ainsi beaucoup d'argent. Je ferais mieux de revenir au projet de loi C-18.

Durant ce vol donc, nous avons eu une conversation fort intéressante au sujet de toute cette question et de ce qui se passe ici. Nous tous, des deux côtés de la Chambre, devrions y réfléchir. Pourquoi essaie—t—on de faire adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible? Mes antennes se pointent dès que je constate une telle situation et, à mon avis, le public canadien réagit de la même façon. Dès qu'on se trouve devant une urgence de la sorte, on voudrait tout arrêter, attendre un peu, analyser la question plus en profondeur et se demander pourquoi on est tout à coup en crise.

Pourquoi le gouvernement veut—il faire adopter ce projet de loi à toute vapeur? Il est malheureux pour les membres du gouvernement que nous ayons dû nous arrêter pour le congé de Pâques. On sait qu'ils auraient aimé voir l'adoption du projet de loi avant notre départ. Malheureusement pour eux, ils n'ont pas réussi et ils étaient dans tous leurs états.

Tous les gens du pays devraient se méfier lorsqu'ils voient de telles choses se produire. On devrait se poser des questions. Pourquoi cette hâte? Franchement, je ne vois pas l'urgence sauf que, bien entendu, l'échéancier est déjà établi et les audiences publiques devraient commencer très bientôt. Il faut donc que le gouvernement déclare qu'il y a crise puisqu'il veut mettre fin au débat. Il ne veut pas que le public participe aux audiences, ni qu'il fasse connaître son opinion. Lorsque les députés du gouvernement passent ainsi en mode d'urgence et veulent tout arrêter, il faut se demander pourquoi ils essaient de contrecarrer le processus de consultation publique.

J'admets que ce processus n'est pas parfait, mais dès qu'on met une mesure en oeuvre, on voit ses faiblesses, ses défauts, les problèmes qui s'y rattachent. Ce processus a été mis en application sans que le public ne pousse les hauts cris. Il n'a causé